



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 64
Hebdos régionaux de Chaudière-Appalaches

**Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE MERCREDI 8 JUILLET À 19 H 30

Québec, le 16 juin 2015 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus* par Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mercredi 8 juillet 2015, à compter de 19 h 30, au Centre multifonctionnel de Saint-Sylvestre, 435, rue Principale**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact du promoteur et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 31 juillet prochain.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 31 juillet 2015, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité de Saint-Sylvestre, 423B, rue Principale ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Séverin, 900, rue des Lacs ;
- Bibliothèque La Rencontre, 824, rue Principale, Saint-Sylvestre ;
- Bibliothèque La Voluthèque, 900, rue des Lacs, Saint-Séverin.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C., formé de Pattern Renewable Holdings Canada ULC, RES Canada et des municipalités de Saint-Sylvestre et Saint-Séverin, veut aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 147,2 MW constitué de 46 éoliennes Siemens SWT de 3,2 MW chacune. Ce projet serait implanté dans un territoire d'une superficie de 101,6 km² exclusivement sur des terres privées, principalement en zone agricole d'exploitation forestière (produit du bois) et agroforestières (érablières), dans les municipalités de Sainte-Marguerite, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus. Le coût estimé du projet est de 275 M\$ et sa mise en service serait prévue pour le 1^{er} décembre 2017.

Pour réaliser ce projet, le promoteur devrait aménager 28,5 km de nouveaux chemins en plus d'améliorer 36,5 km de chemins existants. Des travaux de déboisement devront être effectués sur 123,2 ha, mais l'empreinte totale du projet affecterait 182,2 ha. Onze traverses de cours d'eau devront être aménagées et 37 autres devront être améliorées. Outre des travaux de décapage, de déblais et de remblais, des travaux de dynamitage pourraient être nécessaires. Le projet nécessiterait aussi la construction d'un poste électrique de 120 kV, d'un bâtiment de service, l'installation de trois mâts de mesure de vent et l'enfouissement de câbles électriques de 34,5 kV sur une distance de 82,3 km.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principales répercussions toucheraient les milieux biologique et humain. Il estime que ces répercussions seraient généralement mineures.

L'étude d'impact qu'il a réalisée mentionne que trois habitats forestiers potentiels d'espèces floristiques à statut précaire pourraient être touchés. Ces peuplements pourraient abriter l'adiante des Aléoutiennes et la sabline à grandes feuilles. L'étude mentionne aussi que la Paruline du Canada et l'Engouevent d'Amérique pourraient être touchés par les coupes forestières. Comme mesures d'atténuation, le promoteur limiterait, dans la mesure du possible, le déboisement dans les forêts feuillues matures et effectuerait les travaux de déboisement et de décapage en dehors des périodes de nidification du 1^{er} mai au 15 août, de préférence pendant l'hiver. De plus, le promoteur effectuerait un suivi des mortalités d'oiseaux et de chauve-souris pendant trois ans suivant la mise en service du parc éolien.

Quant au milieu humain, l'étude du promoteur mentionne que les coupes forestières auraient des répercussions sur les activités acéricoles, sur la chasse à l'orignal et au Cerf de Virginie. Comme mesures d'atténuation, le promoteur compenserait le coût des modifications nécessaires aux infrastructures acéricoles telles que le réseau de tubulure, réduirait l'ampleur des travaux et restreindrait les déplacements au minimum pendant la chasse à l'orignal et au Cerf de Virginie. L'étude d'impact indique aussi que des effets se feraient sentir sur la circulation pendant la période de construction puisque près de 2 400 camions circuleraient sur le chantier du projet. Le promoteur mettrait en place un plan de transport et de circulation pour atténuer les effets.

Finalement, le projet fournirait de l'emploi à 200 travailleurs pendant les 17 mois de la phase de construction et de 5 à 8 emplois pendant la phase d'opération estimée à vingt ans. Des redevances de 736 000 \$ par année seraient versées aux municipalités impliquées dans le projet.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 31 juillet 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : colien-mont-sainte-marguerite@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447, poste 535 ou 1 800 463-4732
colien-mont-sainte-marguerite@bape.gouv.qc.ca